



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

Projet de budget-programme pour 2026

Plan-cadre

1. À sa 3^e séance, le 13 mai 2025, le Comité a examiné le plan-cadre du projet de budget-programme pour 2026 [A/80/6 (Plan outline)].

Débat

2. Plusieurs délégations ont dit souscrire aux activités prévues dans le plan-cadre et aux huit priorités stratégiques qui y étaient définies. Une délégation s'est félicitée de la clarté et de la concision du plan-cadre. Une autre délégation a insisté sur le fait qu'il importait de veiller à ce que les activités relatives aux programmes de l'Organisation, de même que les mesures des résultats et les résultats escomptés, continuent de concorder étroitement avec les priorités retenues. Une délégation a noté avec satisfaction que le plan-cadre incarnait les aspirations nationales et collectives des États Membres en faveur d'un avenir meilleur et qu'il s'inscrivait dans la droite ligne de la vision exposée dans la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir », adoptée il y a peu. Il a été dit que le plan-cadre orientait l'action collective à mener dans le contexte des difficultés rencontrées par l'Organisation.

3. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à l'Organisation et dit que le multilatéralisme était un moyen de régler efficacement les problèmes qui se posaient actuellement ou se poseraient à l'avenir à l'échelle mondiale. Une délégation a encouragé les initiatives destinées à maintenir la paix et la sécurité internationales, à favoriser le développement en Afrique et à promouvoir les droits humains. Une autre



délégation a souligné que la bonne mise en œuvre du plan-cadre supposait des ressources financières suffisantes et exhorté tous les États Membres, en particulier les principaux contributeurs, à honorer leurs obligations financières intégralement et en temps voulu pour garantir la stabilité financière de l'Organisation et renforcer le multilatéralisme.

4. En ce qui concernait les objectifs à long terme de l'Organisation, une délégation a rappelé que ces objectifs étaient fermement ancrés dans la Charte des Nations Unies et dans une série de mandats intergouvernementaux. Il a été dit qu'il importait d'assurer la cohérence des priorités de l'Organisation. Par ailleurs, il a été demandé si les priorités présentées dans le plan-cadre étaient identiques à celles des rapports précédents. Une délégation a noté que le Pacte pour l'avenir, adopté récemment, n'était pas contraignant et s'est interrogée sur l'opportunité de lui accorder une plus grande place dans la définition des priorités de l'Organisation.

5. Des éclaircissements ont été sollicités concernant la méthode employée par le Secrétariat pour hiérarchiser les résolutions mentionnées dans le plan-cadre. La délégation a souligné que les objectifs et les priorités à long terme de l'Organisation étaient approuvés par les États Membres et que les initiatives et les approches que le Secrétaire général mettrait en œuvre devaient être conformes aux décisions des organes intergouvernementaux.

6. Une délégation a fait valoir que les trois piliers de l'action de l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits humains, étaient d'importance égale et qu'il fallait préserver l'intégrité et l'équilibre de ces piliers. Une autre délégation a estimé qu'une plus grande attention devait être portée aux priorités liées au développement, notamment au développement durable, à la croissance économique, au développement de l'Afrique et au renforcement de l'appui apporté aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une délégation a souligné qu'il importait d'accorder une priorité stratégique au développement, avant toute autre priorité, et de fournir une aide aux pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

7. Une délégation a déclaré souscrire à l'objectif de bon fonctionnement de l'Organisation, défini au paragraphe 38 et dans la section suivante du rapport [A/80/6 \(Plan outline\)](#). Une autre délégation a salué les efforts constants que faisait l'Organisation pour promouvoir une culture de l'efficacité, améliorer l'agilité et la résilience et affiner les pratiques de budgétisation et de gestion axées sur les résultats, et noté que ces efforts contribuaient à renforcer la capacité de l'Organisation à s'acquitter efficacement de ses mandats.

8. Une délégation a indiqué que le Secrétariat avait mené des consultations avec les États Membres concernant la présentation du projet de budget-programme, dans le droit fil des résolutions adoptées par l'Assemblée générale en décembre 2024. Elle a souligné qu'il importait d'améliorer la qualité et la clarté des documents soumis à l'examen du Comité et réaffirmé que ces documents devraient reprendre la terminologie et les concepts qui avaient été approuvés au niveau intergouvernemental.

9. Rappelant le paragraphe 64 de la résolution [78/252](#), le paragraphe 65 de la résolution [79/257](#) ainsi que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question aux soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions, la délégation a noté que, dans ces textes, l'Assemblée avait donné des instructions claires au Secrétaire général pour qu'il alimente le portail d'information sur le personnel. À cet égard, elle a prié le Secrétaire général de se fonder sur les résolutions susvisées pour traiter et présenter les informations relatives aux ressources humaines, au lieu de s'appuyer sur les résolutions [77/211](#) et [78/265](#).

10. Plusieurs délégations ont manifesté un vif intérêt pour l'Initiative ONU80 et les répercussions qu'elle pourrait avoir sur le plan-cadre et les éléments des programmes examinés par le Comité. Des questions ont été posées concernant les principaux éléments de l'Initiative et les incidences budgétaires qui pourraient s'ensuivre. Plusieurs délégations se sont dites favorables à l'Initiative. Il a été dit qu'elle concordait avec l'action du Comité, dans la mesure où l'une comme l'autre avaient pour objectif de veiller à ce que les mandats énoncés dans les textes stratégiques se traduisent par des programmes efficaces et efficients.

11. Une autre délégation a dit craindre que le plan-cadre cadre mal avec l'Initiative ONU80. Elle a souligné qu'il importait que le Comité puisse exercer ses fonctions de manière efficace et que ses avis soient pris en compte et intégrés dans les ajustements qui pourraient être apportés aux programmes. Comme sa soixante-cinquième session prendrait fin à la mi-juin, le Comité pourrait ne pas être en mesure d'examiner les modifications qui pourraient découler de l'Initiative ONU80 sur le plan des programmes. La délégation a demandé des éclaircissements sur les mécanismes prévus pour que le Comité puisse continuer de jouer son rôle et que ses avis soient pris en compte, en particulier dans le cas où les programmes seraient ajustés après la clôture de la session en cours.

Conclusions et recommandations

12. **Le Comité a souligné qu'il importait de préserver l'ordre dans lequel lui-même et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires procédaient à leur examen et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les mandats les plus récents définis par les organes intergouvernementaux soient pris en compte dans les plans-programmes présentés.**

13. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les huit priorités pour la période 2026-2028, énoncées au paragraphe 43 du plan-cadre [A/80/6 (Plan outline)].**
